

DESISTEMENT : MODE D EMPLOI

Suite à des désistements qui ont engendrés de nombreux soucis administratifs et financiers, notre positionnement se durcit.

Après décision du C.A. du 08 mars 2010, les désistements seront traités de la façon ci-dessous :

- Le stagiaire se désiste 15 jours avant le début de la session (quelque soit la raison): acompte conservé (100 €)
- Le stagiaire ne se présente pas : acompte conservé (100 €)
- Le stagiaire quitte le stage par choix personnel : totalité conservée
- Le stagiaire quitte le stage pour cause de maladie (certif médical) : acompte conservé (100 €) + somme calculée au prorata des jours effectués

Merci de votre compréhension.

ARC EN CIEL
Association pour la Réalisation Concertée en Collectif d'Initiatives pour l'Encadrement Educatif et de Loisirs.
81, cours Gambetta 33400 TALENCE Tél. : 06.64.88.08.70
N° agrément Jeunesse et Sports : 334498750
SIRET : 392 899 795 00034 APE : 9001Z
http://asso.arcenciel.free.fr
mail : asso.arcenciel@free.fr